

## **FORMULAIRE DE DEMANDE - CONTRIBUTION APRÈS LE DIVORCE**

---

### *Bases légales*

*Ordonnance sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille du 06.12.2019 (RS 211.214.32)*

*Loi sur l'aide au recouvrement et les avances de contributions d'entretien du 06.02.1980 (RSB 213.22)*

*Ordonnance sur l'aide au recouvrement et les avances de contributions d'entretien du 29.10.2014 (RSB 213.221)*

### **Indications importantes sur les conditions d'intervention :**

- › Les personnes dont les pensions alimentaires sont impayées ou payées de manière partielle ou/et en retard et qui sont domiciliées dans l'une des communes affiliées<sup>1</sup> du SRACE, ont la possibilité de solliciter l'aide à l'encaissement et l'avance des pensions alimentaires de manière gratuite.
- › Les demandes d'avance et de l'aide au recouvrement sont considérées déposées le jour de la remise du présent formulaire signé auprès du SRACE.
- › Après le dépôt de la demande, un entretien d'évaluation de la situation et de conseil est fixé avec la personne requérante.
- › Les avances de pensions sont accordées à partir du mois durant lequel la demande a été déposée. Une aide au recouvrement est accordée pour les arriérés des contributions d'entretien antérieurs de 12 mois au maximum depuis le jour du dépôt de la demande. Le SRACE peut prendre en considération des situations particulières.
- › La demande ne sera pas traitée dans le cas où tous les documents nécessaires n'ont pas été présentés dans un délai de 3 mois, sous réserve de circonstances exceptionnelles.

J'atteste par ma signature, avoir lu et approuvé les indications ci-dessus.

Lieu et date :

Signature du requérant/de la  
requérante et/ou de son  
représentant légal :

.....

---

<sup>1</sup> Lien : <https://www.sasc.ch/communes-membres-non-membres>



## Type de prestation

Votre ex-conjoint(e) vous doit des contributions après le divorce ?  oui  non

Avez-vous bénéficié de l'aide à l'encaissement auprès d'un autre service ?  oui  non

Si oui, dans quel canton et quel service et pour quelle période ? .....

Êtes-vous au bénéfice de l'aide sociale ou d'une rente AI ?  oui  non

## Identité du requérant ou représentant(e) légal(e)

Nom

Prénom

Rue, No

NPA, Lieu

**\*(si changement de lieu, merci d'indiquer la date d'arrivée à la nouvelle adresse)**

No AVS

Date de naissance

Téléphone

Natel

Adresse Email

Nbr de personne dans le ménage

Nationalité  
(si CH : lieu d'origine)

Permis d'établissement

Etat civil actuel

Si marié(e), nom & prénom du conjoint



## Identité du débiteur(trice) personne qui doit payer la pension alimentaire

Nom	Prénom
Rue, no	NPA Lieu
Date de naissance	Adresse Email
Téléphone	Natel
Nationalité (si CH : lieu d'origine)	Permis d'établissement
Etat civil actuel	Si marié(e), nom & prénom du conjoint
Profession	Employeur
Rentier AI/AVS/2 <sup>ème</sup> pilier	

Remarques :

**Par votre signature, vous attestez que vos indications sont complètes et exactes.**

**Par votre signature, vous donnez votre accord exprès au traitement de vos données personnelles qui seront accessibles à l'ensemble des collaborateurs spécialisés, dans le cadre de leur travail. Celles-ci peuvent aussi, pour des questions de contrôle être partagées avec d'autres professionnels (service de la migration, agence AVS, inspection sociale etc). Nous traitons vos données dans le respect du droit en vigueur et prenons toutes les mesures nécessaires conformes au dernier état de la technique pour protéger les données contre tout accès non autorisé.**

Lieu et date :

Signature du requérant/de la  
requérante et/ou de son  
représentant légal :

.....



## DOCUMENTS A JOINDRE

Les copies des pièces justificatives ci-dessous doivent être produites et envoyées avec le formulaire de demande au Service de recouvrement et d'avance des pensions alimentaires (SRACE), Grand-Rue 31, 2608 Courtelary.

(Merci de cocher toutes les pièces supplémentaires que vous joignez)

### Obligatoire

- Attestation de domicile du requérant.
- Titre juridique ou conventionnel qui fixe l'obligation d'entretien attesté définitif et exécutoire.
- Décompte des contributions d'entretien impayées ; à joindre toutes pièces qui justifient des paiements faits ou perçus.

### Documents supplémentaires

- Attestation du service social
- Acte de nomination ou procuration d'un curateur/-trice
- Autres documents nécessaires   
(Attestation allocations familiales, procédure poursuite, pénale, civile, autres)